

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS  
SEANCE DU 6 AVRIL 2012**

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis le vendredi 6 avril 2012 à 18 h 00 à la salle polyvalente de St Etienne Vallée Française sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER**, Président.

**Etaient présents :** Josette **GAILLAC**, Jean-Max **ANDRE**, Marianne **PASCAL**, Jeanine **MONOD-JULIEN**, Bernard **GUIN**, Pierre **FESQUET**, Etienne **DIVOUX**, François **FAURE**, Annie **GOISET-PASCAL**, Véronique **GUELAUD**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Michel **COLRAT**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Michel **SALLES**, Michel **LOUISNARD**.

**Absents :** Jérôme **GALTIER**, Monique **PASTRE**, Françoise **SAINT-PIERRE** (excusée), Francis **CHARLE**, Sandrine **MARMEYS**, Jean **HANNART**, Marguerite **JULLIAN** (excusée), Pierre **PLAGNES**.

**Monsieur Pierre FESQUET a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président remercie la commune de St Etienne pour la salle et le repas.

Monsieur Gérard Crouzat, maire de St Etienne, informe l'assemblée que la présentation de la crèche a été un succès, c'est une réalisation importante pour les habitants.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire la modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un point : incident au village de vacances à la demande de Monsieur SALLES.

**1. Incident au village de vacances :**

Trois agents du Village de Vacances souhaitent s'exprimer sur l'incident au Village de Vacances, à savoir une altercation physique entre deux agents. Le Président après avoir recueilli l'avis du conseil décide une suspension à titre conservatoire pour une durée de deux mois à l'encontre de l'agent concerné et cette question sera abordée à la prochaine commission ressources humaines.

**2. Validation des PV du 9 mars et du 28 mars 2012 :**

- 9 mars 2012 : validé à la majorité moins une abstention (élu absent)
- 28 mars 2012 : validé à la majorité moins 4 abstentions (élus absents)

***Vote des budgets 2012***

Les propositions de budgets ont été soumises au Trésorier M. Cothias, qui remplace désormais M. Combes jusqu'en septembre et ont été étudiées par la commission finances. Ce remplacement a une incidence sur la gestion courante et génère des changements. Une lecture de la note de synthèse remise à l'ensemble des délégués est donnée avec les observations de M. Cothias.

**3. Budget village de vacances :**

Le budget a été fait en collaboration avec Mme Dubois, responsable au village de vacances :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	245 010.83	252 991.00
	report	7 980.17	
	<b>TOTAL</b>	<b>252 991.00</b>	<b>252 991.00</b>
Investissement	Prévu pour 2012	57 290.00	60 750.19
	Report	8 312.19	
	Reste à réaliser	6 161.00	11 013.00
	<b>TOTAL</b>	<b>71 763.19</b>	<b>71 763.19</b>

**Investissement :** Les gîtes sont en mauvais état. Il faudra intervenir rapidement. Trois chaudières sont à changer en 2012. Ainsi que plusieurs mobiliers (matelas, clic clac, réfrigérateurs...). Il y a pour environ 3 000 € de peinture. Et plusieurs douches sont à refaire (carreaux en mauvais état).

**Fonctionnement :** charges de gaz, électricité, communication, eau, achat de petit matériel, ordures ménagères, taxe foncière, et les frais de personnel.

Pour 2012, il y aura moins de remises et promotions (après calcul : perte de 10 000 €).

Pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt est nécessaire pour un montant de 30 175 €.

**VOTE : Le conseil communautaire, à l'unanimité vote ce budget.**

#### 4. Budget principal :

- Vote des taux d'imposition : la commission finances propose une augmentation de 2% des taux :

	Bases d'imposition effectives 2011	Taux d'imposition de 2011	Bases prévisionnelles 2012	Produit fiscal de référence 2011	Taux d'imposition proposée pour 2012	Produit fiscal attendu 2012
Taxe habitation	2 178 521	2.47	2 233 000	55 155	2.52	56 271
Taxe foncière (bâti)	1 390 549	2.99	1 425 000	42 608	3.05	43 462
Taxe foncière (non bâti)	63 465	49.28	65 600	32 328	50.27	32 977
Coti. Foncière Ent.	76 250	4.26	77 400	3 297	4.35	3 366
Total				<b>133 388</b>		<b>136 076</b>

**Délibération 2012-04.06/1 : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% comme ci-dessus.**

Les élus souhaitent que les taux soient votés en amont afin d'harmoniser les communes entre elles.

Observation du trésorier : propose qu'un mandatement au Président soit donné pour engager une réflexion globale poussée sur le régime d'abattement à la base et sur les bases de Cotisation Foncière minimum. Les services de la DGFIP pourront accompagner et produire des simulations s'ils sont saisis.

**Délibération 2012-04.06/2 : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mandater le président pour engager une réflexion globale poussée sur le régime d'abattement à la base de Cotisation Foncière minimum.**

- Vote du budget :

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	765 472.00	723 219.43
	report		42 252.57
	<b>TOTAL</b>	<b>765 472.00</b>	<b>765 472.00</b>
Investissement	Prévu pour 2012	140 574.00	167 483.27
	Report		76 874.73
	Reste à réaliser	507 853.00	404 069.00
	<b>TOTAL</b>	<b>648 427.00</b>	<b>648 427.00</b>

Fonctionnement :

- Dotation DGF à la baisse : 97 547 € (au lieu de 103 064 €) suite à la Loi de Finances (Renseignements à la Préfecture).

- Au vu du manque d'informations à ce jour concernant le Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), Monsieur COTHIAS recommande de ne pas inscrire ces sommes. Ces inscriptions feront l'objet d'une Décision Modificative.

- Pour plus de lisibilité, cette année, une déclinaison de certains articles a été réalisée, notamment le 6554 (contribution aux organismes de regroupement) : 65541: OPAH 13 000 €, 65542: Crèche 30 400 € (erreur de calcul : pour 2012 8 000 € mais il vaut mieux laisser 30 000 € au cas où il y aurait des changements), 65543: CLSH 9 850 € (financement du centre de loisirs pris en compte par la Cté) et le 6574 (subvention de fonct. pers. drt privé): 65741: Culture 53 000 €, 65742: Tourisme 20 500 € (charge de personnel importante, chaque commune doit faire un gros travail de communication sur la taxe de séjour, notamment le recensement de tous les gîtes du territoire), total : 73 500 € Somme initialement fixée à 52 000 €.

**Conséquence** : Pas de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement possible. (Besoin minimum de 22 000 € pour couvrir le capital des emprunts).

**Observation du Trésorier** : le non virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est un indicateur très inquiétant. Il convient de diminuer les dépenses ou de faire appel à la fiscalité.

*« Constat : Cette maquette marque de fortes tensions budgétaires. Malgré une section de fonctionnement solide, 765 400 €, aucun autofinancement n'est dégagé à destination de la section d'investissement.*

*La charge de la dette a considérablement augmenté, 77 995 € en 2012, pour 19 573 € en 2011. La charge de l'annuité 2012 est couverte par le 001 positif qui a du être constitué par une mobilisation anticipée d'emprunt pour faire face aux dépenses d'investissement engagées. Pour les exercices futurs la collectivité doit définir un plan pour face à ses engagements bancaires.*

*Marge de manœuvre : A mon sens, je ne vois a priori qu'un seul moyen: le levier fiscal. A ce propos, je remarque que diverses collectivités ont décidé d'un abattement des bases au titre des résidences principales et d'autres pas. La collectivité a-t-elle décidé d'un régime spécifique ? A défaut, je vous rappelle que les dispositions prises par les communes s'imposent à la communauté. En clair ceci signifie qu'un habitant de ST MARTIN DE LANSUSCLE bénéficierait d'un abattement à la base sur la fiscalité appelée par la CC alors que celui d'une autre commune n'en bénéficierait pas. Donc, si la collectivité peut se satisfaire immédiatement, pour 2012, d'une faible augmentation de ses taux, il me paraît inéluctable, pour les années suivantes, compte tenu de la structure de l'endettement, qu'une forte hausse de la fiscalité sera indispensable sauf à revoir le poids des charges de fonctionnement. »*

**Investissement :**

- PEP non commencés reportés en 2013 ou 2014.

- Opérations investissement :

N°	Opération	Montant	Observations
000	Éclairage zone artisanale	11 500 €	
19	Matériel d'entretien	1 887 €	pompe Mme Doose et matériel pour bassin
20	Maison de la Communauté	1 600 €	si besoin
24	Informatique	5 000 €	
23	PEP Moissac	121 863 €	
34	OPAH	18 352 €	
35	Logement Chaptal	64 245 €	RAR et travaux complémentaires
39	Logement Pompidou	182 648 €	achat (retard du notaire) et travaux
41	Logement St Martin	86 000 €	achat (retard du notaire)
43	Restaurant Le Martinet	20 000 €	toiture et porte
31	Eglise St Martin	7 815 €	à faire rapidement
000	Forêt	980 €	
45	Eco-quartier	20 000 €	étude faisabilité subventionnée à 80% + 10% Fonds de concours St Etienne
46	PLUI	5 000 €	Subvention de 50 000 € pour la dynamique, la réflexion et l'action. Pour l'instant création de la ligne budgétaire
38	Protection des forages	7 548 €	RAR
37	Ressources en eau potable	694 €	RAR
<b>Sous-Total</b>		<b>555 132 €</b>	

- Capital des emprunts et cautions : 27 063 €

- Flexilis : 56 232 €

- Opérations d'ordre : 10 000 €

**Total section investissement : 648 427 €**

- Emprunts nouveaux : pour équilibrer les opérations suivant l'avancement des travaux :

PEP Moissac : 10 189 €

Logement Chaptal : 93 023 € (en cours)

Restaurant Le martinet : 13 474 €

Eco quartier : 2 000 €

**Observation du Trésorier** : très surpris de tous ces projets. Il convient de faire une pause dans l'investissement. « *La Communauté fonctionne sur ligne de trésorerie. Compte tenu du contexte bancaire, il convient de caler les projections en dépenses avec les accords de financement bancaire obtenus et établir un calendrier des opérations afin de résorber le besoin en fonds de roulement de la collectivité.* »  
Établissement d'un plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur Louisnard a assisté à la réunion sur le PLUI à Paris : objectifs : limitation du mitage (20 000 communes sur 36 000 qui sont concerné par le mitage). Le gouvernement fait un effort pour inciter les Cté de Communes à monter les PLUI pour un meilleur rapport entre les habitants et les administrations. Le Règlement National de l'Urbanisme a été réformé en mars 2012 suite au Grenelle de l'environnement ce qui a impliqué de nombreux changements. A terme, les permis de construire seront refusés dans les collectivités qui n'auront pas de PLUI.

Cette réflexion est à reprendre à l'automne. On peut atteindre un financement à 80 % grâce au Parc National des Cévennes. Monsieur le Président remercie M. Louisnard d'avoir participer à cette réunion.

**VOTE : Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.**

#### 5. Budget station d'épuration :

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	1 350.00	18 835.08
	report	17 485.08	
	<b>TOTAL</b>	<b>18 835.08</b>	<b>18 835.08</b>
Investissement	Prévu pour 2012	168 760.64	19 693.00
	Report	9 836.36	
	Reste à réaliser	0.00	158 904.00
	<b>TOTAL</b>	<b>197 432.08</b>	<b>197 432.08</b>

Reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement si besoin (subvention exceptionnelle DETR en investissement 124 222 € mais pour financer du fonctionnement). Reste 54 375 € de subvention de l'agence de l'eau à récupérer. En Commission Finances, la question du loyer a été abordée. Il a été décidé qu'aucun loyer ne serait demandé à la Fromagerie, en soutien à l'activité.

Une subvention de fonctionnement du Budget Principal est nécessaire pour équilibrer ce budget pour un montant de 251.44 €.

**Observation du Trésorier** : Pas de redevance demandée à la Fromagerie.

**VOTE : Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.**

**Délibération 2012-04.06/3** : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide la reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement si besoin.

#### 6. Budget de l'Atelier de Transformation Végétale :

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	16 864.16	2 100.00
	report		14 764.16
	<b>TOTAL</b>	<b>16 864.16</b>	<b>16 864.16</b>
Investissement	Prévu pour 2012	29 862.00	14 717.61
	Report	11 711.61	
	Reste à réaliser	213 638.00	240 494.00
	<b>TOTAL</b>	<b>255 211.61</b>	<b>255 211.61</b>

Les travaux ont commencés en fin d'année 2011, et sont bien avancés.

Calcul du loyer :

Cout total des crédits : 108 575 € (avec intérêts)

Bâtiment : 39 349 € (déjà réalisé)

Matériel : 48 000 € (environ) simulation a un taux de 2.98%

Flexilis

Les élus souhaitent que le loyer ne soit pas trop important au départ, afin d'encourager l'utilisation.

Sur 15 ans : 604 € / mois

Sur 20 ans : 453 € / mois

Sur 25 ans : 362 € / mois

Sur 30 ans : 302 € / mois (option proposée) : le loyer ne correspond pas à l'annuité d'emprunt.

Cependant, dans la mission de développer le territoire, les élus souhaitent avoir une politique volontariste pour aider les associations et entreprises utilisatrices.

**Observation du Trésorier** : réflexion sur le mode d'exploitation du matériel et sur le bail à avoir.

**Délibération 2012-04.06/4** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de proposer un loyer de l'atelier de transformation végétale à 302 € par mois (ce loyer sera révisé à la fin de l'opération).

La question de l'amortissement du matériel est abordée, il faut mieux anticiper, la réflexion est lancée.

**VOTE** : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.

#### 7. Budget Maison Ecologique des Arts et des Sports :

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	1 000.00	2 415.06
	report	1 415.06	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 415.06</b>	<b>2 415.06</b>
Investissement	Prévu pour 2012	0.00	0.00
	Report	19 985.00	
	Reste à réaliser	544 601.00	564 586.00
	<b>TOTAL</b>	<b>564 586.00</b>	<b>564 586.00</b>

L'opération n'a pas encore commencée. En 2012, il n'y a que le lot démolition de prévu.

Une subvention de fonctionnement du budget principal est nécessaire pour équilibrer ce budget pour un montant de 2 415.06 €.

L'investissement (composé uniquement des restes à réaliser) est subventionné à 80 % plus 10% de fonds de concours.

**VOTE** : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.

#### 8. Budget Maison Chaptal : « la Biotik »

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	3 215.70	2 200.00
	report		1 015.70
	<b>TOTAL</b>	<b>3 215.70</b>	<b>3 215.70</b>
Investissement	<b>TOTAL</b>	<b>58 870.00</b>	<b>58 870.00</b>

En 2011, un emprunt de 16 000 € a été réalisé, sur la ligne Flexilis.

Proposition de loyer : 200 € / mois.

Pour équilibrer la section d'investissement, un fonds de concours de la commune (non prévu pas Ste Croix) ou un emprunt est nécessaire pour un montant de 6 050.26 €.

Si l'emprunt est nécessaire, il faudra recalculer le loyer. Le calcul se fera en fonction du bilan de l'opération.

**VOTE** : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.

**Délibération 2012-04.06/5** : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité propose un loyer de la Maison Chaptal à 200 € par mois, ce loyer sera révisé au moment du bilan de l'opération.

9. Budget Epicerie Boulangerie du Pompidou : « le Comptoir de la Corniche »

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	2 436.05	3 140.00
	report	703.95	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 140.00</b>	<b>3 140.00</b>
Investissement	Prévu pour 2012	16 276.52	6 019.00
	Report		64 352.52
	Reste à réaliser	283 539.00	229 444.00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 815.52</b>	<b>299 815.52</b>

Proposition de loyer : 300 €. Le loyer sera recalculé en fonction du bilan de l'opération.

**VOTE : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.**

**Délibération 2012-04.06/6 : le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de proposer un loyer de l'épicerie boulangerie du Pompidou à 300€ par mois.**

10. Budget Station-Service :

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	283 494.97	276 708.16
	report		6 786.81
	<b>TOTAL</b>	<b>283 494.97</b>	<b>283 494.97</b>
Investissement	Prévu pour 2012	9 854.97	19 515.00
	Report	21 728.42	
	Reste à réaliser	2 799.61	14 868.00
	<b>TOTAL</b>	<b>34 383.00</b>	<b>34 383.00</b>

La question du prix de carburant est abordée. Il faut trouver une solution pour faire baisser le prix d'achat et donc le prix à la pompe. M. FESQUET informe que la commune de Valleraugue a aussi une station service, il serait intéressant de se rapprocher de celle-ci.

**VOTE : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.**

11. Budget Ordures Ménagères :

Balance générale :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévu pour 2012	256 376.76	228 745.00
	report		27 631.76
	<b>TOTAL</b>	<b>256 376.76</b>	<b>256 376.76</b>
Investissement	Prévu pour 2012	5 346.76	56 422.85
	Report		47 865.91
	Reste à réaliser	124 042.00	25 100.00
	<b>TOTAL</b>	<b>129 388.76</b>	<b>129 388.76</b>

Ce budget a été travaillé par la commission ordures ménagères.

Les travaux du centre de stockage de gravats et d'inertes commencent le 10 avril 2012.

Observations : pas d'augmentation de la redevance, mise en place du programme de prévention des déchets, restes à recouvrer important.

**VOTE : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote ce budget.**

Le Président salue tout le travail qui a été fait pour l'élaboration des budgets. La secrétaire générale ajoute que pour l'ensemble des budgets, il est essentiel de suivre les recommandations du Trésorier dans les meilleurs délais au regard de la situation et des fortes tensions budgétaires.

12. Amortissements 2012 : Les budgets soumis à la nomenclature M4 doivent prévoir l'amortissement des biens.

- Ordures ménagères : suite à l'envoi par la Trésorerie du prévisionnel des amortissements 2012, il convient de fixer la durée des amortissements. Il est proposé une durée de 5 ans pour l'aménagement des terrains, 30 ans pour les bâtiments, installations générales, matériel et outillage industriel (durée conseillée).

- Village de Vacances : suite à l'envoi par la Trésorerie du prévisionnel des amortissements 2012, il convient de fixer la durée des amortissements. Il est proposé une durée de 5 ans pour les frais d'étude et 50 ans pour les bâtiments, installations générales, matériel, mobilier et outillage industriel (durée maximale) afin de ne pas pénaliser le budget VVF.

- Budget principal : la Trésorerie doit faire parvenir le tableau à jour. Les comptes 205, 208, 21531, 21532 sont obligatoirement amortissables. Certaines sommes connues sont inscrites, les autres feront l'objet d'une décision modificative.

***Délibération 2012-04.06 / 7 amortissements budget Ordures Ménagères***

***Délibération 2012-04.06 / 8 amortissements budget Village de Vacances***

***Délibération 2012-04.06 / 9 amortissements budget Cté de Ches***

### ***Affaires générales***

#### **13. Mise à jour du tableau des effectifs :**

Etat du personnel : 9 agents titulaires et 7 agents non titulaires, 3 CAE et des besoins occasionnels et saisonniers (pour le village de vacances et remplacement OM).

***Délibération 2012-04.06 / 10 : Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve ce tableau des effectifs 2012.***

#### **14. Personnel du Village de Vacances**

***-Délibération 2012-04.06/11 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat CAE-CUI de l'agent ménager et d'entretien du village de vacances et si besoin de proposer un contrat complémentaire à cet agent Délibération 2012-04.06/11- 2***

- régularisation besoin occasionnel fin 2011 : deux agents d'accueil ont été nécessaires pour assumer les permanences en fin d'année pendant trois mois. La rémunération a été fixée sur le premier indice du barème (IM 295) correspondant à ce type de fonction. Un agent qui est habituellement sur l'indice 379 souhaite être rémunéré à cette hauteur pour la durée de ce contrat occasionnel. Un rappel de 250 € brut est proposé pour régulariser la situation. ***Délibération 2012-04.06/12***

- besoins saisonniers 2012 : pour le bon fonctionnement du village de vacances du Martinet pendant la saison il est proposé de créer :

Deux postes saisonniers à 17h30 pour assurer la permanence à l'accueil du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2012 ***Délibération 2012-04.06/13***

Trois postes saisonniers d'agents d'entretien, une journée par semaine pour seconder les agents en poste, durant la saison estivale.

***Délibération 2012-04.06/14***

#### **15. Cotisation 2012 :**

***Délibération 2012.04.06 / 15 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide les cotisations suivantes : CAUE 300€, CBE 900€, SMAGE 6 600€ et rappel la cotisation pour le Pays GCC 6 200€.***

#### **16. Ordures Ménagères : admission en non-valeur :**

Suite à l'envoi par la Trésorerie de l'état des demandes d'admission en non-valeur concernant BRUGUIERE Hélène et KHOURY Stéphane, le conseil communautaire doit se prononcer. Il est rappelé qu'il y a environ 30 000 € d'impayés.

***Délibération 2012-04.06/ 16 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les redevances dues par Mme Bruguière et M. Khoury pour un montant respectif de 1€ et 126€.***

#### **17. Subvention 2011 à l'association Trait d'Union :**

Une subvention de 3 500 € aurait dû être versée en 2011 pour le jour supplémentaire d'ouverture de la crèche de Sainte Croix V.F.

***Délibération 2012-04.06/17 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 3 500 € à l'association Trait d'Union au titre de l'ouverture d'un jour supplémentaire à Sainte Croix V.F pour l'année 2011.***

18. Programme d'actions 2012 présenté par l'ONF des travaux à réaliser en forêt :

Demande de subvention et constitution d'un groupe de travail. Programme présenté par l'ONF estimé à 4 033.20 € H.T.

Travaux de dépressage et détournage de Cèdres de l'Atlas et Pins laricio pour un montant de 3 108 € H.T. (fonctionnement). Opération pouvant être subventionnée par la Conseil Général à hauteur de 75 %.

Travaux de nettoyage dépressage dans une régénération naturelle pour un montant de 925.20 € H.T. (investissement). Opération pouvant être subventionnée par la Conseil Général à hauteur de 75 %

Les commissions Agriculture Forêt, Village de Vacances et Environnement doivent se réunir pour décider le projet d'aménagement de cette forêt au plus vite. Les élus décident le jeudi 26 avril à 10h au village de vacances, sur site. **Délibération 2012-04.06/18 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le programme d'action de l'ONF pour l'aménagement de cette forêt.**

19. Travaux complémentaires Maison Chaptal :

Devis de ferronnerie d'Art Métallerie pour la confection de garde-corps du balcon donnant sur la rue pour un montant de 2 311.40 €H.T. non prévu initialement dans le marché donc à rajouter. Garde-corps normalisés qui reprennent la forme des anciens.

Sauf avis contraire des élus, le maître d'œuvre propose de réceptionner sans réserve les deux chantiers. Le conseil est d'accord, mais la réception se fera en présence d'un élu de la Cté de Communes

**Délibération 2012-04.06/19 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de rajouter au marché de travaux de la Maison Chaptal l'achat et la pose de garde-corps pour le balcon donnant sur la rue pour un montant de 2 311.40 € H.T.**

**Questions diverses :**

- Piboulis : afin de lancer l'opération et donc de définir avec le maître d'œuvre le calendrier d'avancement du projet et aussi de préparer la réunion d'information auprès des associations, il faut constituer un groupe de suivi du projet et choisir une date pour une première réunion à laquelle l'architecte M. Laune participera :

**Lundi 23 avril à 14h.**

Les élus participants sont : Michèle MANOA, Michel COLRAT, Evelyne SAINT MARTIN, Pierre FESQUET, Jeanine MONOD JULIEN, Hubert PFISTER.

- Demande : La secrétaire générale Amandine LLORCA soumet au conseil sa demande de mutation. Elle prend ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> aout. Avec les congés à solder et les heures à récupérer, il faut envisager rapidement un remplacement. Aussi il faut rapidement reprendre la question de l'organisation du secrétariat. Mme LLORCA a fait un énorme travail de rattrapage. Cependant, le volume horaire ne permet pas de fonctionner correctement. Au vu de la charge de travail et du volume horaire du secrétariat insuffisant pour assurer la bonne marche de la collectivité, du retard dans la gestion courante a été pris et certaines missions ne peuvent pas être réalisées dans les délais réglementaires. Le Président ajoute que si Amandine LLORCA avait eu les moyens (comme elle le demande depuis le début de sa prise de fonction) pour assurer le bon fonctionnement de la structure, elle n'aurait certainement pas chercher ailleurs. La consolidation de l'équipe administrative est au cœur de cette problématique afin de donner les moyens à la Communauté de fonctionner correctement (au regard des projets et de la charge de travail). Des priorités et des choix devront être faits.

Les missions du secrétariat et la répartition des tâches seront un des points à l'ordre du jour de la prochaine commission ressources humaines qui se réunira le 23 avril.

- Réunion le 17 avril avec l'Agence de l'eau par rapport au captage du Martinet. Jean Max André ne peut être présent. Cette réunion doit être faite rapidement car l'agence de l'eau nous demande 6 000 €. De plus il y a la question du droit d'eau (prélèvement et béal).

*N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.*